

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/01/12
N° 02

DATE DE CONVOCATION :

6 JANVIER 2023

DATE D’AFFICHAGE :

6 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

L’an deux mille vingt-trois, le douze janvier, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Ouverture anticipée de crédits d’investissement avant le vote du budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 de la Commune n’ayant pas été adopté avant le 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire, en application de l’article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose au Conseil Municipal d’autoriser les ouvertures anticipées de crédits d’investissement suivantes :

↳ **Chapitre 20 – Article 2051 « Concessions et droits similaires »**

Logiciel SEGILOG (*logiciel paie, état-civil, comptabilité.....*) **6 015,60 €**

↳ **Opération 21 – CIMETIERE – Chapitre 21 – Article 2131 « Bâtiments Publics »**

Relevages de concessions funéraires réalisés par l’entreprise TOUCHARD **15 000,00 €**

↳ **Opération 27 – SALLES POLYVALENTES – Chapitre 21 – Article 2135 « Installations générales, agencement et aménagement des constructions »**

Réalisation d’un plancher au-dessus du préau de la Salle de Dissé-sous-Ballon par l’entreprise LÉCUREUR-CHARPENTE **4 162,90 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte à la majorité des membres présents et représentés (21 voix « pour » - 2 abstentions) les ouvertures anticipées de crédits d'investissement précitées.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le douze janvier deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,